

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 18 mars 2016

8<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CG-2016-2-8-1

**Service instructeur**  
DECS - Service des actions éducatives

**Service consulté**

**POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

Résumé : Le rapport a pour objet de soumettre au Conseil départemental les propositions budgétaires relatives aux collèges, aux actions éducatives et en faveur de la jeunesse pour l'année 2016.

Le montant total des crédits de paiement consacrés à cette politique s'élève à 25 560 286 €, soit:

- 15 782 865 € en crédits de fonctionnement,
- 9 777 421 € en crédits d'investissement.

Ils nécessiteront l'inscription de 14 216 750 € en autorisation de programme (investissement) et de 10 000 € en autorisation d'engagement (fonctionnement).

Des recettes sont également attendues à concurrence de 5 656 740 €, principalement au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges, mais aussi de la contribution des familles et des commensaux aux charges de rémunération des personnels de restauration scolaire.

Parce que c'est au collège que se joue en grande partie l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et parce qu'il est de son devoir de leur offrir les meilleures conditions de travail, le Conseil départemental a choisi de faire de l'éducation une de ses grandes priorités.

Le Haut-Rhin compte 36 547 collégiens accueillis dans 57 collèges publics et 12 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Pour l'épanouissement et la réussite des jeunes, le Conseil départemental considère qu'aucun aspect de leur vie quotidienne au collège ne doit être négligé : la qualité et la sécurité des collèges, les transports scolaires, « le bien manger » et « manger local » dans les cantines, la santé, les équipements informatiques, les activités de loisirs. Il considère aussi qu'il faut apporter aux jeunes les meilleures conditions pour des études supérieures.

Les efforts mis en œuvre par le département prouvent – si besoin était – combien il s’est approprié, au cours des dernières années, les enjeux environnementaux ou d’ergonomie. La recherche de conditions d’enseignement, apportant à la fois confort et économie de gestion, est permanente.

Aussi, malgré les contraintes budgétaires, les moyens consacrés aux investissements ont été préservés en 2016 en priorisant les travaux de maintenance, de sécurisation et d’amélioration de l’accueil quotidien. Pour autant, au vu de l’état du parc des collèges publics, les besoins de travaux futurs pour entretenir leurs bâtiments conduisent à un prévisionnel d’investissement de l’ordre de 75 millions d’euros à réaliser avant 5 à 10 ans.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, l’institution départementale, dans le cadre de la refonte de la mission et de l’organigramme de la nouvelle Direction de l’Education, de la Culture et des Sports (DECS), a décidé de consacrer cette dernière comme le chef de file du pilotage de la politique éducative. Interlocuteur privilégiée des collèges, elle aura également la responsabilité de la stratégie en matière de budget de fonctionnement et d’investissement, de gestion des agents techniques des établissements d’enseignements (ATEE), etc, mobilisant les moyens et les compétences des autres directions.

## **I. LES TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS**

### **1. Principes**

Par délibération n° 2000/II-908 du 16 juin 2000, l’Assemblée départementale a fixé deux priorités pour les travaux à mener dans les collèges existants :

- réduire l’écart apparu entre les collèges existants et les collèges neufs,
- répondre aux besoins immobiliers de l’enseignement, en fonction de l’évolution de la pédagogie, des normes de sécurité et des effectifs.

En ce qui concerne les opérations neuves, le Département a construit ou reconstruit, entre 1993 et 2005, neuf collèges chronologiquement MULHOUSE-Bourtwiller, WITTENHEIM-Pagnol, WITTENHEIM-Joliot-Curie, ALTKIRCH, ILLFURTH, BRUNSTATT, COLMAR-Berlioz, FESSENHEIM et MUNSTER. S’ajoutent à cette liste les quatre derniers collèges livrés : BUHL et BURNHAUPT-LE-HAUT (rentrée 2009), ILLZACH-J. Verne en septembre 2010 et Bel Air à MULHOUSE en septembre 2013. Ouverts aux nouvelles technologies, très aboutis en matière de développement durable, ces derniers préfigurent les collèges du XXIème siècle.

L’ensemble des travaux, menés depuis la décentralisation de 1986, a conduit à une qualité et une fonctionnalité élevées pour les établissements ayant bénéficié de travaux lourds de restructuration et/ou d’extension. Mais parallèlement, la raréfaction des ressources de ces dernières années n’a pas toujours permis d’intervenir autant que souhaitable face à la vétusté s’installant. Aussi, il devient aujourd’hui nécessaire de cibler les investissements départementaux sur l’entretien des infrastructures en développant la maintenance et en réalisant les travaux indispensables pour passer au mieux la période creuse de la conjoncture économique défavorable actuelle.

La proposition de budget primitif 2016 répond à plusieurs objectifs :

- conserver un niveau d’investissement conséquent pour les collèges : 9,24 M€, soit un montant supérieur à ceux des comptes administratifs des années précédentes, respectivement 8 M€ en 2014 et 6,9 M€ en 2015,
- privilégier les travaux d’entretien et de valorisation du patrimoine existant en consacrant une enveloppe budgétaire de 5,9 M€ soit les 2/3 du montant global à

cette seule fin. Les choix seront portés sur les opérations indispensables à la sécurité et à la préservation du patrimoine. Des solutions techniques plus sobres seront mises en œuvre, tant financièrement que d'un point de vue énergétique,

- assurer le solde des engagements contractuels pour un montant de 2,96 M€ pour poursuivre les opérations en cours, notamment la construction du gymnase du collège Bel Air à Mulhouse (1,9 M€),
- optimiser le coût du projet de restructuration/reconstruction du collège de SAINT-AMARIN, en lien avec le maître d'œuvre et en s'appuyant sur des prévisions démographiques et socio-économiques de la vallée actualisées.

## 2) Dépenses

### a) Dépenses d'investissement

**AP :** 13 910 750 €  
**Crédits 2016 :** 9 259 569 €

#### **Soldes d'opération terminées en 2015** – programmes B111 et B112

Plusieurs opérations achevées en 2015, nécessitent encore des paiements pour solde de tout compte. Il s'agit principalement des restructurations des collèges d'Hirsingue, Lutterbach et Jean Macé à Mulhouse et la création de la ½ pension télérestaurée du collège Faesch de Thann.

Pour toutes ces fins d'opération les AP ont déjà été votées.

Elles représentent un montant cumulé de 826 289 € de crédits de paiement.

CP 826 289 €

#### **Opérations dont le lancement est proposé en 2016** – programmes B111 et B112

Les collèges concernés sont cités par ordre alphabétique de commune d'implantation et accompagnés des montants d'AP (autorisation de programme) et de CP (crédits de paiement) proposés au BP 2016 :

Sites	Nature des montants	Montants
<b>ALTKIRCH</b> : occultation des fenêtres des chambres de l'internat	AP – CP	60 000 €
<b>BRUNSTATT</b> : réfection du terrain de foot synthétique Opération prévue dans le cadre du CTV	AP – CP	387 000 €
<b>DANNEMARIE</b> : isolation extérieure du bâtiment logements	AP – CP	100 000 €
<b>ENSISHEIM</b> : remplacement du chauffage de l'atelier	AP - CP	30 000 €
<b>FERRETTE</b> : réfection toiture bâtiment administration	CP	55 000 €
<b>FORTSCHWIHR</b> : traitement thermique du bâtiment principal sur 2 exercices	AP	870 000 €
En 2016 serait traitée en priorité la seule façade nord	CP	290 000 €
<b>GUEBWILLER</b> : restructuration suite à la nouvelle carte scolaire et recalibrage des effectifs Opération estimée à près de 10 M€ sur 4 à 5 ans Phase 1 (SEGPA) estimée à 750 000 € (une AP provisoire de 50 000 € a déjà été votée) Phase 2 (pose de stores)	AP compl. CP AP – CP	700 000 € 250 000 € 30 000 €
<b>HEGENHEIM</b> : restructuration comprenant réfection de la cour, remise à niveau du réseau assainissement, restructuration des étages 1 & 2 de l'externat, réfection de la distribution de chauffage, remodelage de la zone extérieure du	CP	163 000 €

bâtiment arts & technologie, réfection de la zone arrière de la cuisine, occultations solaires ... Opération globale estimée à 1,37 M€ (AP déjà votée) En 2016, pourraient être réalisées la réfection des sanitaires élèves (78 000 €) et l'extension du préau (85 000 €)		
<b>ILLZACH Anne Franck</b> : réhabilitation de l'aile nord, y compris couverture	<b>AP - CP</b>	<b>55 200 €</b>
<b>LUTTERBACH</b> : extraction plonge CTA	<b>CP</b>	<b>100 000 €</b>
<b>MULHOUSE Bel Air</b> : - Poursuite de la construction du gymnase (coût global 3,5 M€) - Solde de la reconstruction du collège (délivrance du quitus pour solde d'opération) (coût global 16.48 M€)	<b>CP</b> <b>CP</b>	<b>1 900 000 €</b> <b>70 280 €</b>
<b>MULHOUSE Bourzwiller</b> : régulation du chauffage et mise en place d'une télégestion	<b>CP</b>	<b>56 000 €</b>
<b>MULHOUSE Villon</b> : restructuration et réhabilitation lourde à prévoir - Opération estimée à 7,8 M€ (AP provisoire votée de 334 600 €) Lancement des premières études en 2016	<b>CP</b>	<b>40 000 €</b>
<b>OTTMARSHEIM</b> : réfection corps de chauffe et régulations	<b>CP</b>	<b>270 000 €</b>
<b>PFASTATT</b> : restructuration partielle (AP globale de 2,47 M€ déjà votée) Phase 1 : extension de la cour	<b>CP</b>	<b>110 000 €</b>
<b>RIBEAUVILLE</b> : chambre froide négative + sas extérieur (suite demande Services Vétérinaires) + vestiaires + local poubelles Coût global de l'opération : 282 k€ dont 43 k€ déjà consommés (AP de 127 K€ déjà votée)	<b>AP compl</b> <b>CP</b>	<b>155 000 €</b> <b>190 000 €</b>
<b>ROUFFACH</b> : réfection de béton en façade	<b>AP - CP</b>	<b>38 000 €</b>
<b>SAINT-AMARIN</b> : restructuration et reconstruction partielle Opération en stand by dans l'attente de la redéfinition du projet - néanmoins des CP sont nécessaires pour couvrir les engagements en cours et assurer le bon fonctionnement Coût global de l'opération 13 M€ (AP déjà votée) Travaux indispensables dans l'attente	<b>CP</b>  <b>AP - CP</b>	<b>150 000 €</b>  <b>150 000 €</b>
<b>SIERENTZ</b> : réfection et mise aux normes sanitaires toilettes handicapés	<b>AP - CP</b>	<b>76 000 €</b>
<b>THANN Walch</b> : réfection des façades type STENI (danger si chute de plaques) Coût global estimé à 812 750 € - phasage sur 2 exercices	<b>AP</b> <b>CP</b>	<b>812 750 €</b> <b>240 000 €</b>
<b>VOLGELSHEIM</b> : - Restructuration SEGPA, remise en état cuisine de la ½ pension, restructuration du bloc sanitaire suite à dégradations - Coût global : 700 k€ (AP déjà votée) - solde de 11k€ de la réfection toiture bât. SEGPA réalisée en 2015 - Restructuration bloc sanitaires suite à dégradations - Recloisonnement bât. C et D (suite à remarques Commission de Sécurité) - Coût global : 1,215 M€ - phasage sur 3 exercices - 1ère tranche en 2016	<b>CP</b> <b>CP</b> <b>AP</b> <b>CP</b>	<b>11 000 €</b> <b>230 000 €</b> <b>1 215 000 €</b> <b>150 000 €</b>
<b>WINTZENHEIM</b> : restructuration globale du site Coût global estimé : 9 M€ (AP provisionnelle déjà votée : 380 k€) Les travaux peuvent être menés par tranches indépendantes Travaux à réaliser : - Changement des menuiseries (1 M€ au total sur 2 exercices) - Travaux étanchéité toiture	<b>AP</b> <b>Compl.</b>  <b>CP</b> <b>CP</b>	<b>8 620 000 €</b>  <b>500 000 €</b> <b>270 000 €</b>
<b>WITTELSHEIM Peguy</b> : 1ère phase en vue du regroupement des 2 collèges de la commune		

Coût global estimé : 1,29 M€ Etudes internes à mener en 2016 Travaux d'étanchéité du CDI (nécessaires et sans impact sur la suite de l'opération)	<b>AP - CP</b>	<b>115 000 €</b>
---	----------------	------------------

### **Sécurisation des sites des collèges** – programme B112

Dans le cadre du plan Vigipirate réactivé par l'Etat suite aux attentats de novembre 2015, les établissements ont la responsabilité d'assurer la sécurité en leur sein (contrôle des accès, surveillance ...), voire de la renforcer. Aussi, de nombreuses demandes de travaux de sécurisation des sites sont parvenues à notre collectivité. Leur analyse a conduit à expliciter l'obligation du Département en la matière à savoir :

- clôtures étanches à renforcer ou compléter si nécessaire,
- sécurisation du contrôle de l'entrée principale par la mise en place d'un visiophone avec ouverture à distance du portillon,
- verrouillage des autres entrées par clés ou claviers à code mécaniques.

Les réponses sont à adapter à chaque établissement en privilégiant les solutions les moins onéreuses.

Une enveloppe de 376 800 € est proposée pour 2016

AP – CP	376 800 €
---------	-----------

### **Maintenance semi-lourde (MSL)** - programme B114

*(AP votée en DM2 2015)*

CP	1 800 000 €
----	-------------

Outre les opérations programmables sur les bâtiments, citées précédemment, de nombreuses interventions doivent être menées, souvent en urgence, lors de la survenue de dysfonctionnements (infiltrations, panne de chaudière, fin de vie d'un lave-vaisselle, rafraîchissement d'un logement à la sortie de l'occupant ...). Depuis plusieurs années, un montant annuel est prévu pour cet usage. Vu l'état du parc, notamment des collèges non réhabilités dans la période récente, la dotation provisionnelle proposée en 2016 est en légère augmentation par rapport à 2015.

Certaines réparations liées à des sinistres sont en partie couvertes par les contrats d'assurances, mais doivent d'abord faire l'objet d'avances prises sur ce budget avant d'être remboursées par des recettes. Ces dernières figurent au service 017 (autres bâtiments départementaux - remboursements d'assurances).

### **Frais d'études** - programme B115 *(AP de 30 000 € votée en DM2 2015)*

AP compl.	120 000 €
CP	150 000 €

Cette ligne ne correspond pas à des études de faisabilité d'une opération donnée (qui seraient rattachées au budget de celle-ci), mais à des études techniques permettant de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des bâtiments. Le montant est en augmentation par rapport à 2015 en raison notamment des besoins en diagnostics énergétiques complémentaires pour différents collèges. L'objectif est de disposer, à l'issue de ces études, d'éléments permettant de mieux cibler les opérations à mettre prioritairement en œuvre pour faire baisser les coûts de fonctionnement (frais de chauffage notamment).

### **Acquisition de matériels** - programme B113

*(AP votée en DM2 2015)*

CP	5 000 €
----	---------

La dotation, revue en forte baisse (- 97 %), sera réajustée en DM si nécessaire. Elle permet de répondre à des besoins spécifiques ponctuels (par exemple armoires ventilées pour des salles de science ...).

**Mandats de maîtrise d'ouvrage** – programme E151 CP 15 000 €

Depuis 2005, les crédits liés aux constructions de collèges sous mandat de maîtrise d'ouvrage sont gérés par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique.

Le solde des honoraires liés aux mandats de maîtrise d'ouvrage des collèges construits jusqu'en 2005, en cours de procédure de quitus (collège de FESSENHEIM) ou post-quitus (collège de BRUNSTATT) est géré par la Direction de l'Education, de la Culture et du Sport. Le crédit de paiement à inscrire spécifiquement au BP 2016 est égal à 15 000 € (comme en 2015).

b) Dépenses de fonctionnement

**CP 260 000 €**

Il s'agit de la reconduction à l'identique de la dotation 2015 intégrant notamment la location de bungalows destinés à assurer le maintien en activité du collège de Lutterbach pendant les travaux de restructuration (20 000 € sont nécessaires).

Le rattachement de ces dépenses en section de fonctionnement fait suite à une doctrine de la DGFP.

Comme pour la dotation de maintenance semi-lourde (MSL) du programme B114, ces crédits ont également, selon la nature des travaux, vocation à régler les entreprises intervenant suite à sinistres sur bâtiments, lesquels font, sous certaines conditions, l'objet de remboursement a posteriori par l'assureur du Département.

**3) Recettes**

a) Recettes d'investissement

**AP : 62 740 €**

**Crédits 2016 : 4 206 740 €**

- D.D.E.C. (Dotation Départementale d'Équipement des Collèges) : elle est correspond au versement annuel de l'Etat au titre du transfert de compétences en matière d'investissement dans les collèges.

Recette 2016 : 3 947 000 €

- Collège de BRUNSTATT : participation du SIVU du collège aux travaux menés sur le terrain de foot synthétique et sa clôture

Recette 2016 : 62 740 €

- Collège Bel Air à MULHOUSE : Fonds FEDER dans le cadre des mesures « efficacité énergétique et énergies renouvelables ». La subvention peut être perçue en intégralité, puisque les travaux sont terminés (AP déjà inscrite)

Recette 2016 : 100 000 €

- Collège R. Faesch à THANN : construction d'une cuisine télérestaurée – il s'agit de la part des travaux incombant à la Ville de Thann (cf. convention de maîtrise d'ouvrage désignée) et pour lesquels un règlement intégral sur l'exercice 2016 est prévu (AP inscrite en 2015)

Recette 2016 : 90 000 €

- Mutualisation des équipements situés sur le site commun collège de BURNHAUPT-LE HAUT et COSEC : le Département perçoit, annuellement et sur 15 ans, une quote-part de la Communauté de Communes au titre de

l'amortissement de la chaufferie bois-gaz du collège Nathan Katz à BURNHAUPT-LE-HAUT qui alimente également le COSEC.

Recette 2016 : 7 000 €

b) Recettes de fonctionnement : Néant

#### 4) Prévisionnel d'investissements

L'article L. 213-1 du Code de l'éducation indique que le Conseil départemental doit en outre établir une prévision des investissements à envisager dans les collèges dans les prochaines années.

Les besoins et demandes des 57 établissements sont enregistrés dès qu'ils apparaissent et font alors l'objet de premières estimations de leurs faisabilité et coûts par les chargés d'opération concernés. Ces chiffrages seront à affiner et optimiser lors de la définition précise du projet à mettre en œuvre. Au global, on arrive aujourd'hui à un total de près de 75 M€ d'investissement, qui seraient à réaliser dans les collèges haut-rhinois avant 5 à 10 ans. La fermeture d'un collège pour travaux n'étant pas envisageable, certaines de ces opérations, dont l'ampleur est évidente, devront intervenir en site occupé et/ou être réalisées sur plusieurs années pendant les congés scolaires.

Les principales opérations prévisibles aujourd'hui concernent environ la moitié des collèges. Pour information, elles sont citées dans le tableau ci-joint par ordre alphabétique de commune d'implantation. Il ne s'agit pas d'un inventaire complet, simplement de probables opérations futures listées à ce jour. Elles devront chacune être au préalable soumises à validation. Tous les chiffrages sont des premières approximations, qui restent à affiner. Six opérations nécessiteraient plus de 5 M€ chacune, voire du double ; cinq se situent entre 1 et 5 M€ ; les autres ont un coût estimé inférieur à 900 k€ et souvent bien en-deçà.

#### Opérations susceptibles de futures inscriptions dans le PPI départemental

Collèges	Coût estimatif	Durée approximative
<b>Cernay</b> : extension ½ pension, isolation extérieure et traitement acoustique du 2 <sup>ème</sup> étage	460 k€	3 opérations séparées, chacune réalisable en moins d'un an
<b>Colmar Victor Hugo</b> : toiture du bâtiment Lamartine + Ad'AP	à chiffrer	réalisable en moins d'un an
<b>Colmar Pfeffel</b> : réfection du mur d'enceinte et des façades (image de la collectivité)	63 k€	réalisable en moins d'un an
<b>Ensisheim</b> : agrandissement du local laverie	35 k€	réalisable en moins d'un an
<b>Fessenheim</b> : réparation et/ou remplacement de l'ensemble des volets roulants électriques	95 k€	travaux sur 2 ans
<b>Fortschwihr</b> : traitement thermique du bâtiment principal	870 k€	1 <sup>ère</sup> phase en 2016 – travaux sur 2 ans
<b>Guebwiller</b> : restructuration lourde de tout l'établissement	près de 10 M€	petite 1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 – travaux sur 4 à 5 ans
<b>Hégenheim</b> : restructuration	1,37 M€	petite 1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 – travaux sur 2 ou 3 ans
<b>Kaysersberg</b> : restructuration	461 k€	1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 – travaux sur 3 ans
<b>Kingersheim</b> : aménagement bureau et vestiaire agents	25 k€	réalisable en moins d'un an
<b>Lutterbach</b> : désamiantage et restructuration	439 k€	1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 –

du 1 <sup>er</sup> étage		travaux sur 2 ans
<b>Masevaux</b> : réfection cour et accès, infirmerie, salle de musique	485 k€	réalisable en 3 ans en 3 opérations séparées
<b>Mulhouse Bourtzwiller</b> : réfection de toiture à prévoir	à chiffrer	
<b>Mulhouse Saint-Exupéry</b> : abandon d'un bâtiment et restructuration	4,5 M€	réalisable en 4 à 5 ans
<b>Mulhouse Kennedy</b> : études en vue d'une restructuration et Ad'AP	à chiffrer	
<b>Mulhouse Jean Macé</b> : restructuration atelier techno	561 k€	réalisable en 2 ans
<b>Mulhouse Villon</b> : restructuration lourde	7,8 M€	travaux sur 5 à 6 ans
<b>Mulhouse Wolf</b> : réfection de salles de classe	235 k€	réalisable en moins d'un an
<b>Ottmarsheim</b> : isolation du gymnase et création d'un foyer élèves	570 k€	2 opér. séparées réalisables chacune en moins d'un an
<b>Pfastatt</b> : restructuration	2,4 M€	1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 – travaux sur 3 ans
<b>Rixheim</b> : interventions à définir en fonction d'une opportunité de cession foncière	à chiffrer	si confirmation des conditions de la cession
<b>Rouffach</b> : restructuration de l'externat	1,2 M€	travaux sur 2 à 3 ans
<b>St-Amarin</b> : restructuration/reconstruction - architecte désigné – recalibrage à envisager	13 M€	travaux sur 4 à 5 ans
<b>Soultz</b> : restructuration à envisager après celle de Guebwiller	5,4 M€	travaux sur 3 à 4 ans
<b>Thann Walch</b> : poursuite de la réfection des façades	813 k€	1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 – travaux sur 2 ans
<b>Volgelsheim</b> : poursuite de la restructuration	1,5 M€	travaux sur 3 ans
<b>Wintzenheim</b> : restructuration lourde de tout l'établissement	près de 9 M€	petite 1 <sup>ère</sup> tranche en 2016 – travaux sur 4 à 5 ans
<b>Wittelsheim Peguy</b> : restructuration à prévoir pour regrouper le collège voisin Jean Mermoz	7,5 M€	travaux sur 5 à 6 ans
<b>Wittenheim Pagnol</b> : brise soleil, sas, auvent	180 k€	réalisable en moins d'un an
<b>Ad'AP</b> : travaux de mise en accessibilité de différents établissements	7,5 M€	sur 8 ans

Vu les contraintes budgétaires qui s'imposent à notre collectivité, les besoins de tous les collèges et notamment les opérations citées ci-dessus seront analysées plus finement et précisées sur le plan technique au regard de différents critères :

- **sobriété systématisée** lors de toute élaboration de solution technique en réponse à un besoin exprimé ou une urgence à pallier,
- **mises en conformité à effectuer suite aux vérifications périodiques** réglementaires et procès-verbaux de la Commission de Sécurité,
- **maintenance minimale à mettre en oeuvre pour assurer le bon fonctionnement** de chaque établissement dans les prochaines années en dépit de la rareté des ressources,
- **exigences réglementaires** : prise en compte de l'accessibilité aux personnes subissant un handicap conformément à l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) déposée par notre collectivité, des normes d'hygiène notamment dans certaines ½ pension ou télérestaurations, problèmes avérés (acoustiques par exemple) ...,
- **volet énergétique** : dans le cadre des restructurations, réhabilitations et extensions, cet aspect est traité depuis plusieurs années ; le contexte budgétaire et la réglementation incitent à prendre des dispositions plus marquées notamment en ce qui concerne les sites n'ayant pas bénéficié récemment d'opérations lourdes ; à cette fin, des diagnostics énergétiques complémentaires seront engagés en 2016 et poursuivis les années suivantes,

- **optimisation des capacités d'accueil des collèges au travers d'un rééquilibrage de la carte scolaire** : ce travail reposera sur une analyse objective des besoins réels, basée sur les effectifs actuels et prévisibles des établissements de chaque secteur géographique ; l'objectif visé par la collectivité est la réduction des investissements et du fonctionnement, sans pour autant réduire la qualité d'accueil ou les fonctionnalités, ni trop peser sur les temps de trajet des élèves.

La conjugaison de ces principes d'action apportera des sources d'économie significatives et pourrait réduire en conséquence les estimations budgétaires actuelles, sachant que la conjoncture économique offre déjà des niveaux de prix très bas. Cela permettra des inscriptions dans le plan pluriannuel des investissements de la collectivité.

Pour y arriver, il conviendra de préciser la méthode d'élaboration du PPI et de le compléter par un « PPI maintenance » pour y intégrer les opérations de moindre importance financière, mais souvent fondamentales pour le bon fonctionnement de chaque établissement et la durée de vie de ses équipements. Parallèlement, une réflexion de fond est à mener sur la carte scolaire, où se situent certains leviers d'optimisation des ressources. Ce travail sera mené avec la contribution de l'ADAUHR, qui en est train de réaliser une étude démographique poussée du Haut-Rhin, intégrant les caractéristiques et l'évolution socio-économique de ses territoires.

## **II. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES**

Bien qu'entrant dans un champ d'intervention facultatif, le Département du Haut-Rhin a toujours soutenu l'investissement des collèges privés dans la mesure où ces établissements contribuent au service public de l'enseignement au même titre que les collèges publics. Les subventions concernent les travaux et équipements avec un périmètre d'intervention identique à celui des collèges publics en matière d'investissement. Le taux de subvention est de 30%, dans la limite du plafond fixé par l'article L.151-4 du code de l'éducation (« loi Falloux »). Les crédits prévus, en 2016, sont les suivants :

- -autorisation de programme : **300 000 €** (600 000 € en 2015)
- crédit de paiement : **511 852 €** (515 000 € en 2015)

## **III. LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES**

L'article L. 421-11 du code de l'éducation stipule que les orientations de gestion des collèges et les subventions de fonctionnement et d'équipement doivent être notifiées avant le 1<sup>er</sup> novembre au titre de l'année à venir, et que les subventions votées ne peuvent être réduites lors de l'adoption du budget primitif du Département, par le Conseil départemental.

Conformément à ces dispositions, notre assemblée a voté les subventions pour 2016 par délibération du 16 octobre 2015. Les collèges ont été associés à l'effort général de maîtrise du budget départemental. Le montant total de l'enveloppe, pour les 57 établissements publics et les 12 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat est égal à : **14 778 520 €** (15 307 388 € en 2015) dont :

- 10 180 588 € pour les collèges publics,

- 4 597 932 € pour les collèges privés.

A cette contribution financière directe s'ajoutent :

- la mise à disposition des personnels TOS, dont le coût s'élève à 15,7 millions d'euros,
- diverses actions d'accompagnement des établissements pour l'optimisation des prestations de la restauration scolaire : approvisionnement par les circuits courts : « Je mange local, c'est génial », animation « Un fruit, un légume, une saison », labellisation visant le développement durable et l'éco-citoyenneté,
- la mise à disposition des matériels informatiques, le déploiement, au niveau académique, de l'Espace Numérique de Travail (ENTEA), la prise en charge des abonnements Internet pour le très haut débit, la mise à disposition expérimentale de 655 tablettes numériques pour les élèves de cinquième de trois collèges en partenariat avec l'Etat dans le cadre du Plan Numérique pour l'Education.

Le fonctionnement des collèges publics génère également une recette pour le Département : il s'agit de la participation des familles et des commensaux à la rémunération des personnels TOS affectés aux services d'hébergement (demi-pension ou internat). Conformément à la convention-cadre signée avec chaque établissement et aux orientations départementales votées chaque année par notre assemblée, elle est égale à 22,5 % du prix des prestations. Ce taux est identique à celui antérieurement pratiqué par l'Etat. Le montant à prévoir, au BP 2016, est égal à **1 450 000 €** (comme en 2015).

#### **IV. LA VIE SCOLAIRE**

L'action en faveur des collèges est complétée par le soutien à divers organismes et associations contribuant à la vie scolaire dans le domaine de l'éducation à l'environnement, la coopération scolaire, la scolarisation des détenus, l'orientation, la documentation pédagogique, les concours scolaires. Le montant global des crédits prévus à ce titre s'élèvent à **471 744 €**.

##### **1) Les sorties scolaires avec nuitées**

Les classes de découverte ou de nature sont un important outil d'éducation à l'environnement, favorisant la socialisation de l'enfant. Il est rappelé que les sorties scolaires avec nuitées soutenues par notre collectivité se déroulent exclusivement dans des centres situés dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Il est proposé de reconduire cette action en 2016, selon les modalités fixées par la Commission Permanente lors de sa réunion du 11 septembre 2015.

Une autorisation d'engagement de 280 000 € a été inscrite au budget dès la DM2 2015. Le crédit de paiement de **280 000 €** est à inscrire au BP 2016 (350 000 € en 2015).

S'agissant d'une action concernant principalement les élèves de l'enseignement primaire, il sera proposé à notre assemblée, au cours de l'année 2016, de réexaminer les modalités de cette intervention pour l'avenir.

##### **2) Les subventions aux organismes divers**

Pour 2016, il est proposé à notre assemblée de reconduire son soutien à divers organismes liés à la vie scolaire. Le crédit de paiement prévu au BP 2016 est égal à **104 744 €** (171 374 € en 2015). Le renouvellement de la convention triennale avec l'Amicale du collège Kennedy (pour le stationnement des véhicules du personnel au centre-ville de MULHOUSE) nécessite par ailleurs l'inscription d'une autorisation d'engagement de **10 000 €**. Les dossiers seront examinés par la Commission Permanente au courant de l'année.

Pour 2017, il est d'ores et déjà proposé de ne plus reconduire les subventions destinées à l'association EDUC'ENVIA 68, à la scolarisation des détenus et au Centre Départemental de Documentation Pédagogique, dont l'action relève des compétences de l'Education Nationale, étant entendu que l'ensemble des actions liées à la vie scolaire pourra faire l'objet d'un réexamen au courant de l'année 2016, au regard de la loi NOTRe et des possibilités financières du Département. .

### 3) **Les subventions aux collectivités.**

#### a) Les services de restauration communaux mis à la disposition de collèves

Deux collèves bénéficient de prestations communales pour la demi-pension, donnant lieu au versement d'une subvention départementale forfaitaire aux communes concernées :

- \* La commune de RIEDISHEIM, qui fait bénéficier le collège Gambetta d'un service de restauration dans le cadre de conventions triennales conformément aux décisions prises par la Commission Permanente lors de ses réunions du 8 octobre 2010, du 6 juillet 2012 et du 12 juin 2015 ;
- \* La commune de PFASTATT, qui fait bénéficier le collège Katia et Maurice Krafft d'un service de restauration dans le cadre d'une convention pluriannuelle conformément aux décisions prises par le Conseil départemental lors de sa réunion du 14 octobre 2011.

Un crédit global de **11 000 €** est inscrit au BP 2016 (comme en 2015, étant rappelé que le service communal de restauration scolaire du collège de FERRETTE est intégré à l'établissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

#### b) La situation particulière du collège Victor Hugo, à COLMAR

Le collège Victor Hugo, à COLMAR est un établissement sans demi-pension intégrée, dont les élèves accèdent habituellement au service de restauration du lycée Bartholdi.

Or la Région réalise actuellement d'importants travaux de reconstruction-réhabilitation des locaux de ce service, devenus inaccessibles pendant toute la durée de l'année scolaire 2015-2016. La Région a cependant mis en place un service provisoire de restauration, installé dans des bâtiments démontables générant un coût exceptionnel d'environ 200 000 €.

La Région a sollicité une participation forfaitaire du Département au titre de ce dispositif provisoire, étant entendu que le Département ne contribuera pas aux travaux de restructuration. Le Conseil départemental a validé le principe de cette participation par l'inscription, au BP 2015, d'une autorisation d'engagement de 76 000 €. La Région a confirmé son accord par courrier du 6 mars 2015. Il reste donc à inscrire, au BP 2016, le crédit de paiement de **76 000 €**.

## **V. LES CIO DEPARTEMENTAUX**

Conformément à un décret du 10 octobre 1955, les dépenses de fonctionnement (hors rémunérations) et d'investissement des CIO sont à la charge des départements ou des communes à la demande desquels ces centres ont été créés. Cette disposition réglementaire, toujours en vigueur, concerne les CIO départementaux de COLMAR et de MULHOUSE-CITE. Les crédits sont gérés :

- \* soit par les services de l'administration départementale (carburant, fournitures de bureau, frais de déplacement, frais d'impression, matériel informatique ...);

- \* soit par les CIO eux-mêmes dans le cadre d'une enveloppe qui leur est notifiée, pour la documentation et le matériel pédagogique.

Par délibération de la Commission Permanente de 13 novembre 2015, le Département a souhaité le transfert de cette charge à l'Etat, à l'avenir, en vue d'une clarification du partage des compétences entre les collectivités publiques. Une négociation a été entreprise en vue d'un échelonnement du transfert sur trois ans, avec une première échéance qui pourrait être fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en ce qui concerne le CIO de COLMAR. Dans l'immédiat, en 2016, il convient de prévoir les crédits suivants, au titre de l'enveloppe notifiée aux deux structures concernant la documentation pédagogique :

- CIO de COLMAR
  - investissement :
    - en autorisation de programme : **3 000 €** (comme en 2015)
    - en crédits de paiement : **3 000 €** (comme en 2015)
  - fonctionnement : **4 000 €** (comme en 2015)
  
- CIO de MULHOUSE-CITE
  - investissement :
    - en autorisation de programme : **3 000 €** (comme en 2015)
    - en crédits de paiement : **3 000 €** (comme en 2015)
  - fonctionnement : **4 000 €** (comme en 2015)

## **VI. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE**

Un crédit total de **264 601 €** (380 550 € en 2015) est prévu au BP 2016, pour les différentes interventions. L'ensemble des actions en faveur de la jeunesse pourra faire l'objet d'un réexamen au courant de l'année 2016, au regard de la loi NOTRe et des possibilités financières du Département,.

### **1) Conduite Accompagnée 68**

Par délibération du 13 mars 2014, le Conseil départemental a décidé de ne pas reconduire cette action au-delà de 2014. Un crédit de 50 000 € reste cependant à prévoir encore en 2016 (100 000 € en 2015), au titre des formations engagées mais non terminées au 31 décembre 2014. Les dossiers pouvaient être adressés au Département jusqu'au 31 décembre 2015.

### **2) Les autres actions en faveur de la jeunesse**

Elles concernent quatre domaines d'intervention.

#### a) La prévention routière

Outre l'action de la Conduite Accompagnée 68, le Conseil départemental soutient le Comité Départemental de la Prévention Routière, qui intervient notamment en milieu scolaire, dont les collèges, pour sensibiliser les élèves aux risques de la circulation routière.

#### b) L'information des jeunes

Cette action est menée par l'Association Sémaphore à MULHOUSE (labellisée centre régional d'information jeunesse depuis 2015) dans le cadre d'une convention. Elle se décline sous la forme de réponses personnalisées aux questions des jeunes haut-rhinois et de rencontres directes avec les jeunes dans les établissements scolaires ou dans le cadre de manifestations publiques. Le Numéro Vert (service de réponses téléphoniques) est toutefois supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, conformément à la décision de la

Commission Permanente du 11 mai 2012, en raison de son intérêt décroissant, constaté au fil des ans.

c) L'éducation populaire

Œuvrant hors champ scolaire, les associations d'éducation populaire contribuent fortement à la citoyenneté, des jeunes en particulier. Elles favorisent ainsi le bien vivre ensemble ainsi que la prise de responsabilités : de fait, elles sont un facteur d'intégration sociale.

Le soutien de notre assemblée aux associations d'éducation populaire prenait la forme, avant 2003, d'une subvention globalement versée au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (CDMIJ) qui la répartissait entre ses différents membres. Depuis 2003, le Département verse directement les subventions à chaque association, dans le cadre d'une enveloppe dont la répartition est proposée par le Comité Directeur du CDMIJ.

Par ailleurs, le CDMIJ s'est constitué, à partir de 2004, en Centre de Ressources des animateurs de jeunesse du Haut-Rhin, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et l'Etat. Quatre conventions triennales ont été signées, à cet effet, depuis 2004. Il est prévu de reconduire ce partenariat une ultime fois, jusqu'au 31 décembre 2016.

d) L'animation transfrontalière

Le Département du Haut-Rhin contribue au fonctionnement du « Fonds Jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur. Six conventions triennales ont été signées, à cet effet, depuis 1998. Une nouvelle convention triennale est prévue pour les années 2016-2018. Le « Fonds Jeunesse », doté par les partenaires de 20 000 € par an, subventionne les projets de rencontres transfrontalières des jeunes de moins de 25 ans, dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur.

## **VII. CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- 1) d'inscrire au BP 2016 les crédits et les recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexes 1 et 2 ;
- 2) de valider les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du BP 2016 ;
- 3) d'autoriser le lancement des procédures de mise en concurrence et la signature des marchés correspondants, ainsi que des décisions ultérieures s'y rapportant ;
- 4) de m'autoriser à verser les participations prévues dans les conventions passées avec les écoles de conduite pour la Conduite Accompagnée 68 ;
- 5) d'adopter le principe de ne pas reconduire, en 2017, les subventions destinées à l'association EDUC'ENVIA 68, à la scolarisation des détenus et au Centre Départemental de Documentation Pédagogique, dont l'action relève des compétences de l'Education Nationale ;

- 6) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi et la mise en oeuvre des dossiers évoqués dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN